

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2021/12/13-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance exceptionnelle du 13 décembre 2021, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n° 2021/04/08-04 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 8 avril 2021, portant approbation du bornage et des périodes et modalités d'inscription pour l'année universitaire 2021/2022,

Vu la délibération n° 2021/05/12-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 mai 2021, portant approbation des calendriers universitaires pour l'année 2021/2022,

Vu la délibération n° 2021/09/29-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 29 septembre 2021, portant approbation des modifications des calendriers universitaires de la composante FDSP pour l'année 2021/2022,

DÉCIDE :

OBJET : demande de modifications des calendriers universitaires 2021/2022 pour la composante FDSP (Capacité en droit)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les modifications des calendriers universitaires de la composante FDSP (Capacité en droit) pour l'année 2021/2022, conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 13 décembre 2021



Éric Berton
Président d'Aix-Marseille Université

